

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance 09 JUILLET 2025 Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
En exercice	13			
Présents	11			
Excusés	2			
Pouvoirs	2			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-Louis MILLET, Jean-François DEMARCHI, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER, Frédéric HERZOG, Loïc GELPER, Christian ROCHET.

EXCUSES : Claude MERCIER et Laurent PLAUT

ABSENTS : /

POUVOIRS : Claude MERCIER donne pouvoir à Christian ROCHET, Laurent PLAUT donne pouvoir à Philippe PASSOT.

La convocation pour la séance du mercredi 09 juillet 2025, datée du 03 juillet 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint-Claude.

Monsieur Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / MOBILITÉ

URBANISME : PLUi - ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE PAYSAGE - PRESTATION CAUE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme notamment les articles R 151-6 à 7 et R 151-41 à 42 ;

Vu l'arrêté préfectoral portant modification des statuts et compétences de la communauté de communes Haut Jura Saint Claude du 22 mars 2022 ;

Vu la délibération n°16/7-1 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Haut-Jura Saint-Claude en date du 12 octobre 2022 ;

Considérant les statuts et compétences de la communauté de communes Haut Jura Saint-Claude ;

Considérant les objectifs poursuivis par l'élaboration du plan ;

Considérant que les orientations d'aménagement et de programmation par quartier ou secteur définissent les conditions d'aménagement garantissant la prise en compte des qualités architecturales, urbaines et paysagères des espaces dans la continuité desquels s'inscrit la zone, notamment en entrée de ville.

Considérant qu'afin d'assurer l'insertion de la construction dans ses abords la qualité et la diversité architecturale, urbaine et paysagère des constructions ainsi que la conservation et la mise en valeur du

patrimoine, le règlement peut (...) prévoir des dispositions concernant les caractéristiques architecturales des façades et toitures des constructions ainsi que des clôtures (...),

Considérant que le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement est expert en matière de connaissance locale et sur les qualités architecturales, urbaines et paysagères des espaces à poursuivre au sein des aménagements.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré [**résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**] :

- **PRESCRIT** une étude complémentaire pour l'élaboration du règlement d'urbanisme (outil élaboré à l'échelle des secteurs géographiques) et des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	TAUX	MONTANT
Etude Paysagère / diagnostic des 22 communes de la CCHSC 5 fascicules recommandations (1 par secteur) traitant des clôtures, essences locales, matériaux et coloris Accompagnement aux OAP	19 000 €	DGD documents d'urbanisme	50 %	9 500 €
		Autofinancement	50 %	9 500 €
TOTAL	19 000 €	TOTAL	100 %	19 000€

- **SOLLICITE** auprès des services de l'État une subvention de 9 500 euros au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) documents d'urbanisme ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **RETIENT** l'offre du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) pour un montant de 19 000€ non assujetti à la TVA ;
- **ACTE** que l'ordre de service ne pourra être adressé au CAUE qu'après accusé-réception du dossier complet de demande de subvention par les services de l'État ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le secrétaire de séance

Frédéric HERZOG



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	09 JUILLET 2025 Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Présents	11			
Excusés	2			
Pouvoirs	2			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-Louis MILLET, Jean-François DEMARCHI, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER, Frédéric HERZOG, Loïc GELPER, Christian ROCHET.

EXCUSES : Claude MERCIER et Laurent PLAUT

ABSENTS : /

POUVOIRS : Claude MERCIER donne pouvoir à Christian ROCHET, Laurent PLAUT donne pouvoir à Philippe PASSOT.

La convocation pour la séance du mercredi 09 juillet 2025, datée du 03 juillet 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint-Claude.

Monsieur Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / MOBILITÉ

URBANISME : PLUi - ÉTUDE AGRICOLE COMPLÉMENTAIRE PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme notamment l'article L 151-4 ;

Vu l'arrêté préfectoral portant modification des statuts et compétences de la communauté de communes Haut Jura Saint Claude du 22 mars 2022 ;

Vu la délibération n°16/7-1 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Haut-Jura Saint-Claude en date du 12 octobre 2022 ;

Considérant les statuts et compétences de la communauté de communes Haut Jura Saint-Claude ;

Considérant les objectifs poursuivis par l'élaboration du plan ;

Considérant que le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement. Il s'appuie sur un diagnostic établi au regard (...) des besoins répertoriés en matière de surfaces et de développement agricoles ;

Considérant que la chambre d'agriculture est experte en matière de diagnostic agricole,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré [**résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**] :

- **PRESCRIT** une étude complémentaire pour compléter le diagnostic agricole du rapport de présentation du projet de PLUi en cours d'élaboration ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DÉPENSES	MONTANT HT	RECETTES	TAUX	MONTANT HT
Diagnostic agricole et concertation des agriculteurs par la Chambre d'Agriculture du Jura	6 096.00 €	DGD documents d'urbanisme	50 %	3 048.00 €
		Autofinancement	50 %	3 048.00 €
TOTAL	6 096.00 €	TOTAL	100 %	6 096.00 €

- **SOLLICITE** auprès des services de l'État une subvention de 3 018.00€ euros au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) documents d'urbanisme ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **RETIENT** l'offre de la Chambre de l'Agriculture pour un montant de 6 096 euros HT soit 7 315,20 euros TTC ;
- **ACTE** que l'ordre de service ne pourra être adressé à la Chambre d'Agriculture qu'après accusé-réception du dossier complet de demande de subvention par les services de l'État ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le secrétaire de séance

Frédéric HERZOG



	DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
	Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES			
En exercice	13	Date et lieu de la séance	
Présents	11	09 JUILLET 2025	
Excusés	2	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE	
Pouvoirs	2		
Absents	0		

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-Louis MILLET, Jean-François DEMARCHI, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER, Frédéric HERZOG, Loïc GELPER, Christian ROCHET.

EXCUSES : Claude MERCIER et Laurent PLAUT

ABSENTS : /

POUVOIRS : Claude MERCIER donne pouvoir à Christian ROCHET, Laurent PLAUT donne pouvoir à Philippe PASSOT.

La convocation pour la séance du mercredi 09 juillet 2025, datée du 03 juillet 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint-Claude.

Monsieur Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / MOBILITÉ

MOBILITES : INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-1 et suivants ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, notamment l'article 7-8 « Autorité Organisation de la Mobilité »,

Vu le programme BOMAT – Bouquet de Mobilités Alternatives pour Tous, devenu LYVIA, porté par le Parc Naturel Régional du Haut-Jura auquel la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude est partenaire ;

Considérant la volonté de la CCHJSC de promouvoir les mobilités durables et de favoriser le développement de la mobilité électrique sur son territoire ;

Considérant que le déploiement d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) constitue un levier essentiel dans cette démarche ;

Considérant l'intérêt exprimé par plusieurs communes membres pour accueillir une ou plusieurs bornes de recharge électrique sur leur domaine public, à savoir :

- Saint-Claude (3 bornes),
- Coteaux-du-Lizon (1 borne),
- Les Bouchoux (1 borne),
- Lavans-lès-Saint-Claude (1 borne),

- Les Moussières (1 borne),
- La Rixouse (1 borne),
- Chassal-Molinges (2 bornes) ;

Considérant que l'implantation et l'exploitation de ces équipements nécessitent la signature d'une convention entre la CCHJSC et chaque commune concernée, définissant notamment :

- une maintenance assurée par la CCHJSC pendant 5 ans, dans le cadre des financements européens mobilisés pour le projet,
- une exploitation assurée par les communes, dès la mise en service (ou, pour Saint-Claude et Coteaux-du-Lizon, à l'issue de la période d'expérimentation encadrée par le PNRHJ) ;

Considérant les deux modèles de convention adaptés aux différents cas de figure, joints en annexe à la présente délibération ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré [**résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**] :

- **APPROUVE** les modèles de convention annexés à cette délibération entre la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et les communes concernées pour l'installation de bornes IRVE ;
- **VALIDE** l'implantation des bornes sur les sept communes mentionnées ;
- **ACTE** que les modèles de convention prévoient notamment :
 - Une maintenance des bornes assurée par la CCHJSC durant 5 ans à compter de leur date de mise en service respectives, dans le cadre des financements européens mobilisés pour le projet ;
 - La perception directes par les communes des recettes liées aux recharges des véhicules électriques en ce qui concerne les bornes électriques situées sur les communes de Les Bouchoux, Lavans-lès-Saint-Claude, Les Moussières, La Rixouse et Chassal-Molinges ;
 - La perception par la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude des recettes liées aux recharges des véhicules électriques en ce qui concernent les bornes implantées sur les communes de Saint-Claude et Coteaux-du-Lizon puis leur reversement annuel aux communes concernées.
- **AUTORISE** la Présidente à signer les conventions et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le secrétaire de séance

Frédéric HERZOG



	DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
	Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES			
En exercice	13	Date et lieu de la séance	
Présents	11	09 JUILLET 2025	
Excusés	2	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE	
Pouvoirs	2		
Absents	0		

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-Louis MILLET, Jean-François DEMARCHI, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER, Frédéric HERZOG, Loïc GELPER, Christian ROCHET.

EXCUSES : Claude MERCIER et Laurent PLAUT

ABSENTS : /

POUVOIRS : Claude MERCIER donne pouvoir à Christian ROCHET, Laurent PLAUT donne pouvoir à Philippe PASSOT.

La convocation pour la séance du mercredi 09 juillet 2025, datée du 03 juillet 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint-Claude.

Monsieur Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / MOBILITÉ

MOBILITES : MARCHE AMO AMENAGEMENT CYCLABLE / CHOIX DU PRESTATAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-1 et suivants ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, notamment l'article 7-8 « Autorité Organisation de la Mobilité »,

Vu la consultation lancée auprès de cinq bureaux d'études spécialisés pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la conception de trois aménagements cyclables prioritaires,

Considérant que deux offres ont été reçues à l'issue de cette consultation ;

Considérant que l'offre du bureau VERDI a été jugée économiquement et techniquement la plus avantageuse,

Considérant que cette mission pourra bénéficier d'un cofinancement de 70 % au titre du programme LEADER ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré [**résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**] :

- **RETIENT** le bureau VERDI pour la mission Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la réalisation de trois aménagements cyclables,

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DÉPENSES	MONTANT HT	RECETTES	TAUX	MONTANT HT
Assistance à Maitrise d'Ouvrage Aménagement cyclables	6 900 €	LEADER (Europe+ Région BFC)	70 %	4 830 €
		Autofinancement	30 %	2 070 €
TOTAL	6 900 €	TOTAL	100	6 900 €

- **SOLLICITE** une subvention dans le cadre du programme LEADER auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 4 830 € ;

- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

- **ACTE** que l'ordre de service ne pourra être adressé au prestataire qu'après accusé-réception du dossier complet de demande de subvention par les co-financeurs ;

- **AUTORISE** la Présidente à signer les conventions et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le secrétaire de séance

Frédéric HERZOG



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	09 JUILLET 2025 Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Présents	11			
Excusés	2			
Pouvoirs	2			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-Louis MILLET, Jean-François DEMARCHI, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER, Frédéric HERZOG, Loïc GELPER, Christian ROCHET.

EXCUSES : Claude MERCIER et Laurent PLAUT

ABSENTS : /

POUVOIRS : Claude MERCIER donne pouvoir à Christian ROCHET, Laurent PLAUT donne pouvoir à Philippe PASSOT.

La convocation pour la séance du mercredi 09 juillet 2025, datée du 03 juillet 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint-Claude.

Monsieur Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / MOBILITÉ

MOBILITES : PARTENARIAT VAE ENTREPRISE ET INSTITUTION

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-1 et suivants ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, notamment l'article 7-8 « Autorité Organisation de la Mobilité »,

Vu la mise en place en 2021 par la CCHJSC d'un service de location de vélos à assistance électrique (VAE), accessible à l'ensemble des habitants du territoire ;

Considérant la volonté de la Communauté de Communes de renforcer l'usage du vélo, notamment pour les déplacements domicile-travail, dans un territoire marqué par une forte dépendance à l'automobile ;

Considérant l'intérêt de proposer une action de sensibilisation en direction des structures employeuses du territoire, sous la forme d'un partenariat d'un mois et gratuit de mise à disposition de 1 à 3 VAE ;

Considérant que cette opération s'inscrit dans le cadre du développement des mobilités actives, et vise à accompagner le changement de comportement des usagers par l'expérimentation ;

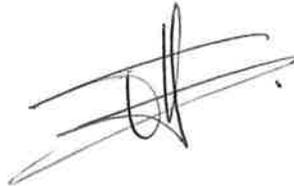
Considérant que la mise en œuvre opérationnelle du dispositif est assurée par Mobilité Bourgogne Franche-Comté, gestionnaire actuel de la flotte de VAE communautaire ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré [**résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**] :

- **AUTORISE** la mise à disposition gratuite, pour une durée d'un mois, de 1 à 3 VAE par structure bénéficiaire (structure implantée sur le territoire de la CCHJSC et employant des salariés), dans la limite des disponibilités du parc.
 - **VALIDE** le modèle de convention à conclure entre l'association Mobilité Bourgogne Franche-Comté et la structure bénéficiaire
 - **AUTORISE** Mobilité Bourgogne Franche-Comté à mettre en œuvre ce dispositif à titre gratuit, au nom et pour le compte de la CCHJSC.
 - **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.
-

Le secrétaire de séance

Frédéric HERZOG

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the printed name Frédéric HERZOG.

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance 09 JUILLET 2025 Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
En exercice	13			
Présents	11			
Excusés	2			
Pouvoirs	2			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-Louis MILLET, Jean-François DEMARCHI, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER, Frédéric HERZOG, Loïc GELPER, Christian ROCHET.

EXCUSES : Claude MERCIER et Laurent PLAUT

ABSENTS : /

POUVOIRS : Claude MERCIER donne pouvoir à Christian ROCHET, Laurent PLAUT donne pouvoir à Philippe PASSOT.

La convocation pour la séance du mercredi 09 juillet 2025, datée du 03 juillet 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint-Claude.

M. Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

FINANCES

ANIMATION DU TERRITOIRE – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – CONFÉDÉRATION PAYSANNE

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 7-7 « Soutien, partenariats et participation financières aux associations sportives, culturelles et touristiques de rayonnement intercommunal, et ce avec d'autres collectivités et associations »,

Vu la délibération du bureau communautaire n° HJSC_B_2025_06_05 en date du 11 juin 2025 validant le versement de subventions aux associations Haut-Jura Ski, La Forestière et l'Union Sportive de La Pesse,

Considérant la demande formulée par la Confédération Paysanne du Jura,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré [**résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**] :

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 500€ au titre de l'animation du territoire à la Confédération Paysanne du Jura pour l'organisation de La Fête Paysanne du 14 septembre 2025 à la ferme du Chapeau Vert aux Bouchoux ;

- **SOUHAITE** qu'un compte rendu de l'évènement soit transmis par l'association à l'issue de la manifestation et qu'une mise en relation avec le service communication soit établie ;

- **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le secrétaire de séance

Frédéric HERZOG



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	09 JUILLET 2025 Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Présents	11			
Excusés	2			
Pouvoirs	2			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-Louis MILLET, Jean-François DEMARCHI, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER, Frédéric HERZOG, Loïc GELPER, Christian ROCHET.

EXCUSES : Claude MERCIER et Laurent PLAUT

ABSENTS : /

POUVOIRS : Claude MERCIER donne pouvoir à Christian ROCHET, Laurent PLAUT donne pouvoir à Philippe PASSOT.

La convocation pour la séance du mercredi 09 juillet 2025, datée du 03 juillet 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint-Claude.

Monsieur Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

FINANCES

SPORT – FC SAINT CLAUDE SECTION RUGBY : AVENANT N°2 A LA CONVENTION

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment l'article 7-7 des statuts de la collectivité, « *soutiens, partenariats et participations financières aux associations sportives, culturelles et touristiques de rayonnement intercommunal, et ce avec d'autres collectivités et associations* » ;

Vu la délibération n° 20/3-1 du conseil communautaire du 29/03/2023 donnant délégation au bureau communautaire « *pour approuver toutes conventions à intervenir avec les organismes dans le respect des crédits inscrits au budget* » ;

Vu la délibération n° HJSC_B_2024_06_4 du bureau communautaire du 19/06/2024 octroyant une subvention de 12 000€ par an durant 3 ans à l'association « FC SAINT CLAUDE SECTION RUGBY » ;

Vu la délibération n° HJSC_B_2024_09_01 du bureau communautaire du 11 septembre 2024 revalorisant l'aide annuelle octroyée au « FC SAINT CLAUDE SECTION RUGBY » ;

Considérant les partenariats et soutiens apportés depuis de nombreuses années par la collectivité à l'association dénommée « FC SAINT CLAUDE SECTION RUGBY » (sigle FCSC) dans le cadre du renforcement et du développement de la pratique sportive et éducative sur le territoire de la collectivité ;

Considérant les déplacements générés par la coupe de France 2025 ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré [**résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**] :

- **DÉCIDE** d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 500 euros pour accompagner le club et maîtriser les dépenses exceptionnelles qui ont été les siennes ;
 - **ACTE** qu'un avenant à la convention initiale sera proposé pour entériner le versement de cette subvention exceptionnelle ;
 - **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.
-

Le secrétaire de séance

Frédéric HERZOG

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping horizontal and vertical strokes, positioned below the name Frédéric Herzog.

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance 09 JUILLET 2025 Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
En exercice	13			
Présents	11			
Excusés	2			
Pouvoirs	2			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-Louis MILLET, Jean-François DEMARCHI, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER, Frédéric HERZOG, Loïc GELPER, Christian ROCHET.

EXCUSES : Claude MERCIER et Laurent PLAUT

ABSENTS : /

POUVOIRS : Claude MERCIER donne pouvoir à Christian ROCHET, Laurent PLAUT donne pouvoir à Philippe PASSOT.

La convocation pour la séance du mercredi 09 juillet 2025, datée du 03 juillet 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint-Claude.

Monsieur Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

ÉCONOMIE

DISPOSITIF LES CLÉS DES ENTREPRISES – CONVENTION TRIENNALE

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article 7-1 donnant compétences en matière d'industrie, commerce, artisanat et services fixant comme mission d'aider les organismes chargés de l'emploi et de l'aide aux demandeurs d'emploi,

Considérant la proposition de l'inspection académique et du département du Jura relative au dispositif « Les Clés de l'Entreprise » ;

Considérant l'intérêt de favoriser les relations école-entreprise et leurs bénéfices potentiels à court et plus long terme pour :

- Les élèves et leurs familles à travers la découverte de la diversité du monde professionnel et économique qui participe à l'accompagnement des choix de vie et d'orientation
- Les entreprises à travers l'information relative à la diversité des emplois qu'elles offrent, notamment dans les métiers en tension
- Les collectivités locales soucieuses tout à la fois du dynamisme de leur territoire et d'assurer aux adolescents une plus large ouverture sur le monde du travail dans toute sa diversité à l'heure des premiers choix en matière d'orientation

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré [**résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**] :

- **VALIDE** l'engagement de la CCHJSC au dispositif « Clés de l'entreprise » mis en place par le Département du Jura à destination des élèves de 5ème, 4ème et 3ème scolarisés dans les collèges de son territoire pour les années scolaires 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 ;

- **ACTE** que la CCHJSC prendra en charge la moitié des frais liés à la mise en œuvre du projet pour un montant maximum de 5 000 euros par année scolaire ;

- **DEMANDE** la transmission d'une évaluation annuelle du dispositif ;

- **AUTORISE** la Présidente à signer à signer la convention tripartite et triennale relative au dispositif « les clés de l'entreprise » ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le secrétaire de séance

Frédéric HERZOG

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'FH', written over a horizontal line.

	DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
	Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES			
En exercice	13	Date et lieu de la séance	
Présents	11	09 JUILLET 2025	
Excusés	2	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE	
Pouvoirs	2		
Absents	0		

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-Louis MILLET, Jean-François DEMARCHI, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER, Frédéric HERZOG, Loïc GELPER, Christian ROCHET.

EXCUSES : Claude MERCIER et Laurent PLAUT

ABSENTS : /

POUVOIRS : Claude MERCIER donne pouvoir à Christian ROCHET, Laurent PLAUT donne pouvoir à Philippe PASSOT.

La convocation pour la séance du mercredi 09 juillet 2025, datée du 03 juillet 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint-Claude.

Monsieur Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

ÉCONOMIE / ASF

ATELIER DES SAVOIR-FAIRE : DON D'UN TOUR DE MENUISIER A PÉDALES

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article 7-1 donnant compétences en matière d'industrie, commerce, artisanat et services fixant comme mission d'aider les organismes chargés de l'emploi et de l'aide aux demandeurs d'emploi,

Considérant la proposition des conjoints DAVID, ayants-droits de M. Léon et de Mme Marcelle DAVID,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré [**résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**] :

- **ACCEPTE** le don sans charges et conditions des Conjointes DAVID d'un tour de menuisier à pédales appartenant à Léon et Marcelle DAVID afin d'enrichir les collections de l'Atelier des Savoir-Faire et de soutenir les actions de ce service ;

- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif/ toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

Le secrétaire de séance

Frédéric HERZOG



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance 09 JUILLET 2025 Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
En exercice	13			
Présents	11			
Excusés	2			
Pouvoirs	2			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-Louis MILLET, Jean-François DEMARCHI, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER, Frédéric HERZOG, Loïc GELPER, Christian ROCHET.

EXCUSES : Claude MERCIER et Laurent PLAUT

ABSENTS : /

POUVOIRS : Claude MERCIER donne pouvoir à Christian ROCHET, Laurent PLAUT donne pouvoir à Philippe PASSOT.

La convocation pour la séance du mercredi 09 juillet 2025, datée du 03 juillet 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint-Claude.

Monsieur Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

TOURISME

PDIPR : ASSOCIATIONS DE BALISAGE – REVALORISATION DE L'INDEMNITÉ KILOMÉTRIQUE

Vu les statuts de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, notamment l'article 7-2 Equipements touristique attribuant compétence pour assurer la sécurité, le balisage, l'entretien, l'aménagement, la signalétique des pistes de ski,

Vu la délibération du 19 janvier 2022 fixant l'indemnité d'entretien des sentiers à 10 € du kilomètre,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré [**résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**] :

- **FIXE** un nouveau tarif de 11 € par kilomètre balisé,

- **AUTORISE** la Présidente à signer l'avenant concernant le travail effectué en 2025 par chaque association au tarif de 11€ par kilomètre, ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le secrétaire de séance

Frédéric HERZOG



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	09 JUILLET 2025		
Présents	11	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	2			
Pouvoirs	2			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-Louis MILLET, Jean-François DEMARCHI, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER, Frédéric HERZOG, Loïc GELPER, Christian ROCHET.

EXCUSES : Claude MERCIER et Laurent PLAUT

ABSENTS : /

POUVOIRS : Claude MERCIER donne pouvoir à Christian ROCHET, Laurent PLAUT donne pouvoir à Philippe PASSOT.

La convocation pour la séance du mercredi 09 juillet 2025, datée du 03 juillet 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint-Claude.

Monsieur Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

TOURISME

DOMAINE NORDIQUE – SAISON 2025/2026 – DATES D'OUVERTURE

Vu les statuts de la communauté de communes notamment l'article 7-2 « Equipement touristiques : la sécurité, le balisage, l'entretien, l'aménagement, la signalétique des pistes de ski nordique »,

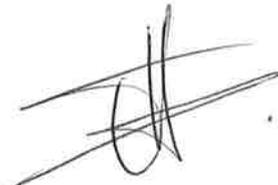
Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré [**résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**] :

- **ARRÊTE** les dates d'ouvertures du domaine nordique pour la période du samedi 22 novembre 2025 au dimanche 29 mars 2026,

- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le secrétaire de séance

Frédéric HERZOG



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	09 JUILLET 2025 Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Présents	11			
Excusés	2			
Pouvoirs	2			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-Louis MILLET, Jean-François DEMARCHI, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER, Frédéric HERZOG, Loïc GELPER, Christian ROCHET.

EXCUSES : Claude MERCIER et Laurent PLAUT

ABSENTS : /

POUVOIRS : Claude MERCIER donne pouvoir à Christian ROCHET, Laurent PLAUT donne pouvoir à Philippe PASSOT.

La convocation pour la séance du mercredi 09 juillet 2025, datée du 03 juillet 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint-Claude.

Monsieur Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

TOURISME

AMÉNAGEMENT DE LA PISTE DE SNOWTUBING – CONVENTION AVEC M. ROSSERO ET M. PROST

Vu les statuts de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, notamment l'article 7-2 Equipements touristique attribuant compétence pour assurer la sécurité, le balisage, l'entretien, l'aménagement, la signalétique des pistes de ski,

Vu la délibération n°HJSC_B_2023_07_6 du bureau communautaire du 06 juillet 2023 fixant le tarif de la prestation de damage effectué avec un engin spécialisé à 236 €TTC de l'heure,

Vu la délibération n° HJSC_B_2025_07_11 du bureau communautaire du 09 juillet 2025 fixant les dates d'ouverture de la saison nordique du samedi 22 novembre 2025 au dimanche 29 mars 2026,

Vu la sollicitation de Messieurs Pierre ROSSERO et Victor PROST pour une prestation de damage et l'aménagement de la piste de Snowtubing qu'ils exploitent à La Pesse,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré [**résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**] :

- **APPROUVE** la convention avec M. Pierre ROSSERO et M. Victor PROST pour l'aménagement de la piste de Snowtubing sur la commune de La Pesse, pour la période d'ouverture du domaine nordique des hautes-Combes pour la saison 2025/2026 ;

- **RAPPELLE** que le tarif de la prestation de damage effectuée par la CCHJSC avec un engin spécialisé est de 236€ TTC de l'heure et de 88 euros TTC de l'heure si elle est réalisée avec un scooter-moto neige ou un quad ;

- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Le secrétaire de séance

Frédéric HERZOG

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

	DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
	Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES			
En exercice	13	Date et lieu de la séance	
Présents	11	09 JUILLET 2025	
Excusés	2	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE	
Pouvoirs	2		
Absents	0		

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-Louis MILLET, Jean-François DEMARCHI, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER, Frédéric HERZOG, Loïc GELPER, Christian ROCHET.

EXCUSES : Claude MERCIER et Laurent PLAUT

ABSENTS : /

POUVOIRS : Claude MERCIER donne pouvoir à Christian ROCHET, Laurent PLAUT donne pouvoir à Philippe PASSOT.

La convocation pour la séance du mercredi 09 juillet 2025, datée du 03 juillet 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint-Claude.

Monsieur Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT / SPANC

PCAET : POSTE DE CHARGÉ DE PROJET - DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L.229-26 à L.229-27 relatifs aux Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET),

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, notamment l'article 6-1 « Protection et mise en valeur de l'environnement le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie d'intérêt communautaire » ;

Vu la délibération N°34/8-3 du conseil communautaire du 26 juin 2019 approuvant l'engagement dans le PCAET,

Vu la délibération N°HJSC_C_2025_06_01 du conseil communautaire du 25 juin 2025 approuvant la relance du PCAET avec une réalisation en interne du diagnostic, de la stratégie et du plan d'actions, et la réalisation de l'évaluation environnementale stratégique par un prestataire externe,

Vu la possibilité de mobiliser le dispositif de soutien à l'ingénierie des collectivités pour leurs projets de transition écologique dans le cadre du Fonds Vert, sous la mesure «Appui à l'ingénierie - Mesure transverse»,

Considérant que le volet ingénierie interne est éligibles à cette mesure,

Considérant l'opportunité de solliciter cette aide financière afin de soutenir les efforts de la collectivité dans la mise en œuvre de son PCAET,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré [**résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**] :

- **AUTORISE** le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès des services de l'État dans le cadre du Fonds Vert « Appui à l'ingénierie – Mesure transverse » pour financer le poste de chargé de projet ;

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES	MONTANT HT	RECETTES	TAUX	MONTANT HT
Poste de chargé de projet Climat, Énergie et Mobilité	32 134.00 €	Fonds Vert	80 %	25 707.20 €
		Autofinancement	20 %	6 426.80 €
TOTAL	32 134.00 €	TOTAL	100 %	32 134.00 €

- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

Le secrétaire de séance

Frédéric HERZOG



	DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
	Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES			
En exercice	13	Date et lieu de la séance	
Présents	11	09 JUILLET 2025	
Excusés	2	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE	
Pouvoirs	2		
Absents	0		

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-Louis MILLET, Jean-François DEMARCHI, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER, Frédéric HERZOG, Loïc GELPER, Christian ROCHET.

EXCUSES : Claude MERCIER et Laurent PLAUT

ABSENTS : /

POUVOIRS : Claude MERCIER donne pouvoir à Christian ROCHET, Laurent PLAUT donne pouvoir à Philippe PASSOT.

La convocation pour la séance du mercredi 09 juillet 2025, datée du 03 juillet 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint-Claude.

Monsieur Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT / SPANC

PCAET : ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE - DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L.229-26 à L.229-27 relatifs aux Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET),

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, notamment l'article 6-1 « Protection et mise en valeur de l'environnement le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie d'intérêt communautaire » ;

Vu la délibération N°34/8-3 du conseil communautaire du 26 juin 2019 approuvant l'engagement dans le PCAET,

Vu la délibération N°HJSC_C_2025_06_01 du conseil communautaire du 25 juin 2025 approuvant la relance du PCAET avec une réalisation en interne du diagnostic, de la stratégie et du plan d'actions, et la réalisation de l'évaluation environnementale stratégique par un prestataire externe,

Vu la possibilité de mobiliser le dispositif de soutien à l'ingénierie des collectivités pour leurs projets de transition écologique dans le cadre du Fonds Vert, sous la mesure « Appui à l'ingénierie – Mesure transverse »,

Considérant que le volet ingénierie interne est éligibles à cette mesure,

Considérant l'opportunité de solliciter cette aide financière afin de soutenir les efforts de la collectivité dans la mise en œuvre de son PCAET,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré [**résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**] :

- **AUTORISE** le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès des services de l'État dans le cadre du Fonds Vert « Appui à l'ingénierie – Mesure transverse » pour financer l'évaluation environnementale du PCAET ;

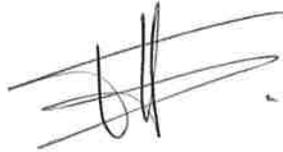
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES	MONTANT HT	RECETTES	TAUX	MONTANT HT
Évaluation Environnementale Stratégique	20 000 €	Fonds Vert	80 %	16 000 €
		Autofinancement	20 %	4 000 €
TOTAL	20 000 €	TOTAL	100 %	20 000 €

- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

Le secrétaire de séance

Frédéric HERZOG



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance 09 JUILLET 2025 Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
En exercice	13			
Présents	11			
Excusés	2			
Pouvoirs	2			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-Louis MILLET, Jean-François DEMARCHI, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER, Frédéric HERZOG, Loïc GELPER, Christian ROCHET.

EXCUSES : Claude MERCIER et Laurent PLAUT

ABSENTS : /

POUVOIRS : Claude MERCIER donne pouvoir à Christian ROCHET, Laurent PLAUT donne pouvoir à Philippe PASSOT.

La convocation pour la séance du mercredi 09 juillet 2025, datée du 03 juillet 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint-Claude.

M. Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT / SPANC

SPANC : PRESTATION COMPLÉMENTAIRE POUR ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Vu l'article L-2224-8 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes notamment l'article 7-5 relatifs à l'assainissement non collectif ;

Vu la nécessité de faire appel à un prestataire pour assister la collectivité dans la gestion administrative et technique du service SPANC.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré [**résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**] :

- **APPROUVE** le recours aux services de la société PB Assainissement pour la partie d'assistance à la gestion administrative ;

- **ACCEPTE** le tarif de 70,00 euros HT de l'heure ;

- **AUTORISE** la Présidente à signer tout documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le secrétaire de séance

Frédéric HERZOG



	DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
	Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES			
En exercice	13	Date et lieu de la séance	
Présents	11	09 JUILLET 2025	
Excusés	2	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE	
Pouvoirs	2		
Absents	0		

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-Louis MILLET, Jean-François DEMARCHI, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER, Frédéric HERZOG, Loïc GELPER, Christian ROCHET.

EXCUSES : Claude MERCIER et Laurent PLAUT

ABSENTS : /

POUVOIRS : Claude MERCIER donne pouvoir à Christian ROCHET, Laurent PLAUT donne pouvoir à Philippe PASSOT.

La convocation pour la séance du mercredi 09 juillet 2025, datée du 03 juillet 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint-Claude.

Monsieur Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

VIE DES POPULATIONS

SPORT – CENTRE NAUTIQUE : ALLOTISSEMENT LOT 17 - JACUZZI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-889 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Considérant la consultation lancée le 09 janvier 2025, l'analyse des offres reçue et l'avis rendu par la Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le jeudi 21 février 2025 concernant le marché de travaux pour le lot n°04, de la reconstruction du centre nautique du Martinet à Villard Saint-Sauveur,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré [**résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**] :

- **ENTÉRINE** le choix de la CAO suivant la notation et le classement fourni par la maîtrise d'œuvre AP-MA et vérifié pour la partie administrative par l'Aide à la Maîtrise d'Ouvrage de la SEMCODA,

- **DÉCIDE** de retenir le candidat suivant :

LOT n°17 : JACUZZI

- Marché de base pour 31 721,76 € HT soit 38 066,11 € TTC
 - EAU AIR SYSTEME – 14 Avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE D'ASCQ
SIRET : 499 195 200 00029

- **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents relatifs et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le secrétaire de séance

Frédéric HERZOG

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping horizontal and vertical strokes, positioned below the printed name.

	DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
	Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES			
En exercice	13	Date et lieu de la séance	
Présents	11	09 JUILLET 2025	
Excusés	2	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE	
Pouvoirs	2		
Absents	0		

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-Louis MILLET, Jean-François DEMARCHI, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER, Frédéric HERZOG, Loïc GELPER, Christian ROCHET.

EXCUSES : Claude MERCIER et Laurent PLAUT

ABSENTS : /

POUVOIRS : Claude MERCIER donne pouvoir à Christian ROCHET, Laurent PLAUT donne pouvoir à Philippe PASSOT.

La convocation pour la séance du mercredi 09 juillet 2025, datée du 03 juillet 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint-Claude.

M. Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

VIE DES POPULATIONS

MEDIATHEQUE : DISPOSITIF « DES LIVRES A SOI » - CONVENTION DE PRÊT

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment 6-4-1 « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire »,

Vu les actions et les partenariats engagés depuis 2023 par la médiathèque Le Dôme dans le cadre du programme « Des livres à soi »,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré [**résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**] :

- **VALIDE** le dépôt des ouvrages issus de la bibliographie « Des Livres à soi » auprès des structures partenaires suivantes :

- Maison de la Petite enfance de Saint-Claude
- Lieu d'Accueil Enfants-Parents (L.A.E.P.) de l'Espace Mosaïque à Saint-Claude
- Service de Protection maternelle et infantile (P.M.I.) de la Maison des solidarités à Saint-Claude

- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

Le secrétaire de séance

Frédéric HERZOG



	DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
	Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES			
En exercice	13	Date et lieu de la séance	
Présents	11	09 JUILLET 2025	
Excusés	2	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE	
Pouvoirs	2		
Absents	0		

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-Louis MILLET, Jean-François DEMARCHI, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER, Frédéric HERZOG, Loïc GELPER, Christian ROCHET.

EXCUSES : Claude MERCIER et Laurent PLAUT

ABSENTS : /

POUVOIRS : Claude MERCIER donne pouvoir à Christian ROCHET, Laurent PLAUT donne pouvoir à Philippe PASSOT.

La convocation pour la séance du mercredi 09 juillet 2025, datée du 03 juillet 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint-Claude.

M. Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

VIE DES POPULATIONS

CONSERVATOIRE : CONVENTION APEI – AVENANT 3

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment 6-4-1 « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire »,

Vu l'atelier de pratique vocale et instrumentale à destination des adultes accompagnés par les établissements du pôle adulte handicap Juralliance de saint-Claude ;

Vu la délibération N°16/12-3 du bureau communautaire du 16 février 2022 approuvant la convention de partenariat avec l'APEI de Saint-Claude ;

Vu la délibération n°HJSC_C_2025_03_21 du Conseil communautaire du 05 mars 2025 ;

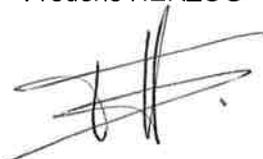
Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré [**résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**] :

- **APPROUVE** l'avenant n°3 à la convention avec l'APEI actant un montant annuel et forfaitaire des frais d'inscription de 50€ pour l'ensemble du groupe d'adultes inscrits au conservatoire par l'APEI, étant convenu que ce groupe ne peut excéder 25 personnes ;

- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

Le secrétaire de séance

Frédéric HERZOG



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance 09 JUILLET 2025 Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
En exercice	13			
Présents	11			
Excusés	2			
Pouvoirs	2			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-Louis MILLET, Jean-François DEMARCHI, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER, Frédéric HERZOG, Loïc GELPER, Christian ROCHET.

EXCUSES : Claude MERCIER et Laurent PLAUT

ABSENTS : /

POUVOIRS : Claude MERCIER donne pouvoir à Christian ROCHET, Laurent PLAUT donne pouvoir à Philippe PASSOT.

La convocation pour la séance du mercredi 09 juillet 2025, datée du 03 juillet 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint-Claude.

M. Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

VIE DES POPULATIONS

CONTRAT LOCAL D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTUREL : RENOUELEMENT

Vu les statuts de la Communauté de communes, notamment l'article 7-7 « Soutiens, partenariats et participation financières aux associations sportives, culturelles et touristiques de rayonnement intercommunal, et ce avec d'autres collectivités et associations »,

Vu la proposition de la DRAC BFC et le Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse de signer un nouveau contrat local d'Education Artistique et Culturelle, convention de 3 ans visant à la collaboration des différents acteurs de l'enseignement, des associations et structures culturelles pour le montage de projets en lien avec la vie culturelle du territoire,

Vu les objectifs généraux de ce second contrat, exposés ci-après :

- Encourager une pratique artistique et culturelle et donner à l'enfant par un parcours adapté les fondamentaux nécessaires à la poursuite d'une activité artistique durant sa vie adulte,
- Compenser les inégalités sociales d'accès à la culture en favorisant l'émergence de projets culturels de qualité sur l'ensemble du territoire intercommunal,
- Inscrire les actions culturelles sur le territoire en privilégiant les liens avec le tissu associatif et/ou culturel dans un souci intergénérationnel,
- Favoriser la rencontre entre les artistes professionnels et les habitants afin de développer une cohésion territoriale, un sentiment d'appartenance, une ambition culturelle et une fierté artistique communes.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré [**résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**] :

- **DÉCIDE** de poursuivre le partenariat débuté en 2022 avec la DRAC BFC et le Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse pour la mise en œuvre d'une politique d'éducation artistique et culturelle à destination des enfants,
 - **ACTE** la participation financière de la collectivité à hauteur de 10 000 € par année scolaire, versée à l'association La Fraternelle,
 - **AUTORISE** la Présidente à signer la convention à intervenir pour une durée de 3 ans (années scolaires 2025/2026, 2026/2027 et 2027/2028) ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en place de cette délibération.
-

Le secrétaire de séance

Frédéric HERZOG

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'FH' with a large flourish above it, positioned below the printed name 'Frédéric HERZOG'.